

ACHAT TERRAIN

Le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur LAURENT Camille demeurant à LUDRES, a offert de vendre à la Ville de LUDRES les terrains lui appartenant en

LE Conseil Municipal avait accepté le projet d'aménagement des rues suivantes : Grande Rue, rue du Mont, Joseph Prétot, de l'Eglise, du Bon Curé.

Il avait été demandé que ce projet soit complété par la construction de gaines pour le passage de câbles souterrains du téléphone, de la télédistribution, ainsi que d'un réseau séparatif de captage des eaux de sources que perturbe le fonctionnement de la station d'épuration.

Il y avait lieu également de prévoir les emplacements qui seront réservés aux câbles souterrains de l'EDF et de l'éclairage public communal.

Le nouveau projet présenté à l'assemblée prévoit ces canalisations sauf pour EDF qui n'a pas à ce jour, donné suite à la proposition faite. Il est évalué à F. 800 000 y compris une somme à valoir de F. 72 926,24.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- accepte le projet qu'il estime à sa convenance,
- décide de supporter les dépenses qui ne seraient pas couvertes par des subventions, et de créer des ressources nécessaires pour la réalisation des travaux,
- décide de supporter les réclamations des propriétaires riverains pouvant survenir pendant les travaux ou à leur occasion,
- demande la mise en adjudication des travaux,
- demande à Monsieur le Préfet de Meurthe & Moselle de bien vouloir accorder une subvention pour cette importante dépense ,
- le crédit nécessaire est inscrit au budget primitif 1974.